



Liste des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2023 – 20h30

Étaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Stéphane PAVIOT, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Marcelle LE GUELLEC, Christine FAUCHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Jean RONSIN à Michel HALOUX, Marie GUEGUEN à Isabelle OZOUX, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Christophe LEDUC à Séverine BETHUEL, Patrick LE TEXIER à Anne-Sophie PATRU.

Excusée : Delphine DAVID

La séance est ouverte à 20h30

Fabienne BONDON est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Quorum : 17

Séance levée à : 21h40

RATTACHEMENT DE POLE	N° DELIBERATION	TITRE	OBJET (dispositif)	VOTE
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/146	Ressources humaines : Création d'un emploi permanent de responsable de pôle culture	Le conseil communautaire : - autorise la création d'un emploi de responsable de pôle Culture à temps complet dans la filière administrative, dans le cadre d'emplois des attachés, grade d'attaché ; - autorise la modification du tableau des effectifs de la collectivité tel que présenté ; - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	Adopté à l'unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/147	Ressources humaines : Création d'un emploi non permanent de médiateur culturel	Le conseil communautaire : - approuve la création de l'emploi non permanent de médiateur/trice culturel/le aux conditions précisées ci-dessus. - autorise le Président à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement. - dit que crédits nécessaires sont inscrits au budget.	Adopté à l'unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/148	Ressources humaines : Mise en place du forfait mobilités durables	Le conseil communautaire : - approuve la décision d'instaurer le « forfait mobilités durables » selon les modalités présentées ci-dessus ; - dit que le dispositif entrera en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2024 ; - dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.	Adopté à l'unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/149	Ressources humaines : Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance du CDG35	Le conseil communautaire : -décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1 ^{er} janvier 2024, -décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance », -décide de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés, -autorise l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant, -décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.	Adopté à l'unanimité

Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/150	Ressources humaines : Adhésion au contrat d'assurance statutaire du CDG35	<p>Le conseil communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -autorise le Président à signer les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au Cabinet RELYENS et la compagnie CNP, ainsi que les actes y afférents, selon les conditions suivantes : ■ Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 ■ Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois ■ Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux) ■ Conditions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrat CNRACL : agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL <table border="1" data-bbox="1184 596 1843 877"> <thead> <tr> <th>Garanties</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Décès</td> <td>0.23%</td> </tr> <tr> <td>Accident du travail</td> <td>2.79%</td> </tr> <tr> <td>Longue maladie/Maladie de longue durée</td> <td>2.88%</td> </tr> <tr> <td>Maternité/paternité/adoption</td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêté annulée pour les arrêts supérieurs à 60 jours</td> <td>3.05%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit un taux global de couverture de 9.95%.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrat IRCANTEC : agents titulaires ou stagiaires non immatriculés à la CNRACL et agents contractuels <table border="1" data-bbox="1218 1082 1908 1254"> <thead> <tr> <th>Garanties</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accident du travail+ maladie ordinaire + maladie grave+ maternité/paternité/adoption avec une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque de maladie ordinaire</td> <td>1.20%</td> </tr> </tbody> </table>	Garanties	Taux	Décès	0.23%	Accident du travail	2.79%	Longue maladie/Maladie de longue durée	2.88%	Maternité/paternité/adoption	1%	Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêté annulée pour les arrêts supérieurs à 60 jours	3.05%	Garanties	Taux	Accident du travail+ maladie ordinaire + maladie grave+ maternité/paternité/adoption avec une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque de maladie ordinaire	1.20%	Adopté à l'unanimité
Garanties	Taux																			
Décès	0.23%																			
Accident du travail	2.79%																			
Longue maladie/Maladie de longue durée	2.88%																			
Maternité/paternité/adoption	1%																			
Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêté annulée pour les arrêts supérieurs à 60 jours	3.05%																			
Garanties	Taux																			
Accident du travail+ maladie ordinaire + maladie grave+ maternité/paternité/adoption avec une franchise de 15 jours par arrêt sur le risque de maladie ordinaire	1.20%																			

Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/151	Ressources humaines : Modification des règles de versement du régime indemnitaire en cas de maladie	Le conseil communautaire : - approuve la modification proposée par le Président.	Adopté à l'unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/162	Ressources humaines (ajout): Recours à un contractuel sur le poste d'agent technique	Le conseil communautaire : - approuve la proposition du Président permettant le recours à un contractuel, - dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.	Adopté à l'unanimité
Finances et commande publique	CC/2023/152	Finances : Demande de fonds de concours de la commune de La Nouaye pour la création d'un cheminement piétonnier	Le conseil communautaire : - approuve l'attribution d'un fonds de concours de 25 500 € à la commune de La Nouaye pour la création d'un cheminement piétonnier entre le Bourg et Fontainbrun, - autorise le versement de ce fonds de concours selon les modalités citées précédemment.	Adopté à l'unanimité <i>(Fabienne Bondon ne participant pas au vote)</i>
Finances et commande publique	CC/2023/153	Commande publique : Construction d'une micro-crèche sur la commune d'Iffendic : Attribution des marchés de travaux	Le conseil communautaire : - attribue les marchés de travaux pour la construction d'un établissement public du jeune enfant sur la Commune d'Iffendic aux entreprises susvisées, tel que proposé par la commission d'appel d'offres ; les lots 10, 11, et 13 étant déclarés sans suite. - autorise le Président à signer les marchés ci-dessus avec les prestataires susvisés, ou tout autre document relatif à ceux-ci, y compris toute décision de poursuivre, et tout avenant n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. - précise que les dépenses seront imputées sur le budget principal de la collectivité.	Adopté à l'unanimité <i>(Séverine Béthuel ne participant pas au vote)</i>
Développement économique et emploi	CC/2023/154	Économie : Vente d'une parcelle de terrain à la société Fourage Peinture (ZAE de la Corderie IFFENDIC)	Le conseil communautaire : - autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition par la société FOURAGE PEINTURE ou par toute personne physique ou morale substituée.	Adopté à l'unanimité
	CC/2023/155	SIG : Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) - Groupement de commandes du SDE 35 : Signature d'une convention de mandat avec les communes	Le conseil communautaire : - approuve le projet de convention de mandat, joint à la présente délibération, - autorise le Président à signer la convention de mandat avec chaque commune de Montfort Communauté pour procéder à l'acquisition d'un PCRS Vecteur dans le cadre d'un groupement de commande du SDE 35 ouvert aux EPCI, - autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de cette convention de mandat.	Adopté à l'unanimité

Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/156	Agriculture : Adhésion à l'association Solidarité Paysans	Le conseil communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - approuve la mise en place d'une convention de partenariat avec l'association Solidarité Paysan pour les années 2023,2024, 2025, 2026 ; - approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1000€ par an à l'association Solidarité Paysan pour les années 2023,2024, 2025, 2026 et d'une aide financière de 500€ par dossier bénéficiaire dans la limite de 5 dossiers par an ; - conditionne le versement à la présentation par l'association d'un bilan annuel ; - précise que le versement se fera selon les modalités de la convention ; - autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération. 	Adopté à l'unanimité
Tourisme et Loisirs	CC/2023/157	Tourisme : Délégation de service public – Gestion du Manoir de la Hunaudière : Rapport d'activités 2022	Le conseil communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - prend acte du rapport d'activités 2022 de la SARL Ferme de Trénube ci-annexé. 	Adopté à l'unanimité
Solidarités, enfance, famille	CC/2023/158	Petite Enfance : Convention de superposition d'affectation d'un terrain pour la construction d'une micro-crèche sur la commune d'Iffendic : Avenant n°1	Le conseil communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de superposition d'affectation relative au terrain et à l'établissement d'accueil du jeune enfant avec la commune d'Iffendic. 	Adopté à l'unanimité
	CC/2023/159	Culture : Association Culturelle de Talensac (ACT) : Subvention exceptionnelle 2023	Le conseil communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - approuve le versement de la subvention ci-dessus mentionnée, - autorise les services à prendre les mesures nécessaires au versement de cette subvention, - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget. 	Adopté à l'unanimité
Sport et Education	CC/2023/160	Sport : Piscine Océlia : refacturation aux structures utilisatrices	Le conseil communautaire : <ul style="list-style-type: none"> - approuve les termes des conventions précitées ; - autorise le Président à signer ces conventions. - approuve les termes des avenants précités ; - autorise le Président à signer les avenants à ces conventions. 	Adopté à l'unanimité

Informations et questions diverses	CC/2023/161	Les décisions du Président et du Bureau pour la période du 12 septembre au 16 octobre 2023	Le conseil communautaire : -prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau pour la période susvisée.	Adopté à l'unanimité
------------------------------------	-------------	---	--	-----------------------------

Fait à Montfort sur Meu,
Le Président,

Le secrétaire de séance :

Christophe MARTINS



Mise en ligne le : 2 novembre 2023